

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue **à huis clos** le Lundi 1<sup>er</sup> Février 2021, à 19h30 **par conférence téléphonique** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent :            Michel Rivard            (01)  
                         Maurice Massé            (02)  
                         François Binet            (03)  
                         Régis Audet            (04)  
                         Johanne Rheault        (06)

Absent:            Patrick Dubuc            (05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et secrétaire-trésorière était présente.

017-02-2021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021**
3. **FINANCES**
  - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
  - 4.1. Programme ÉcoPerformance
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1. Formation en ligne (DMA)
  - 7.2. Servitude d'utilité publique
  - 7.3. Plan multiressources
  - 7.4. Camion (pick-up)
  - 7.5. Double Vocation 2020
  - 7.6. Action Réussite
  - 7.7. Surplus accumulé non -affecté
8. **VOIRIE**
  - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)
9. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
10. **VARIA**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

018-02-2021

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021**

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du 11 Janvier 2021 soit accepté tel que rédigé.

019-02-2021

**PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 26 283.88\$

Comptes à payer avec les chèques # 016 à 028 pour un total de 35 011.53\$

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** tous ces comptes soient acceptés et payés.

020-02-2021

**PROGRAMME ÉCO PERFORMANCE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite demande une subvention pour le remplace du système de chauffage au mazout par un système de chauffage électrique;

Il est proposé par : Michel Rivard  
Secondé par : François Binet  
Et résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** madame Lynda Nolet, Agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière, concernant la subvention pour le remplacement du système de chauffage au bureau municipal.

**QUE** la municipalité appui la demande.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Le maire fait un compte rendu des sujets discuté lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

021-02-2021

**FORMATION EN LIGNE (DMA)**

**ATTENDU QUE** la directrice générale, Sandra Boutin a la possibilité de suivre des formations en ligne afin de se perfectionner et d'obtenir le titre de DMA (directrice municipale agréée).

**ATTENDU QU'** afin d'obtenir le titre de DMA il y a 6 formations d'environ 25 à 30hrs chaque;

**ATTENDU QUE** ces formations sont au coût de 399\$ plus taxe chaque.

Il est proposé par : François Binet  
Secondé par : Maurice Massé  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin à s'inscrire aux formations en ligne de l'ADMQ afin d'obtenir la certification DMA au coût de 399\$ plus taxes chaque formation.

**QUE** la municipalité permettre à la directrice générale d'échelonner la formation sur 3 ans au besoin.

022-02-2021

**SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité à signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUÉBEC et TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE le 3 juin 2020, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 4 283 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi.

Il est proposé par : Régis Audet  
Secondé par : Maurice Massé  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC et TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE contre une partie du lot 4 283 452 Cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité.

**QUE** la municipalité signe devant le notaire Sébastien Banville Morin de chez PME Inter notaire au frais d'Hydro-Québec.

**D'AUTORISER** le maire, Pascal Rheault et la directrice générale, Sandra Boutin à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

023-02-2021

**PLAN MULTIRESSOURCES**

Il est proposé par : Michel Rivard  
Secondé par : Régis Audet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité accepte le plan multiressources tel que présenté dans le courriel du 18 janvier 2021 conditionnel à ce que le sentier de motoneige projeté par la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville sois ajouter au plan.

024-02-2021

**CAMION (PICK-UP)**

**ATTENDU QUE** nous devons remplacer 4 « senser » et fil pour le « back alarm », changer la pompe à eau et les deux suspensions avant;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité procède à l'achat des pièces en ligne.

**QUE** la municipalité envoie le « pick-up » chez Amos Toyota pour la réparation.

025-02-2021

**DOUBLE VOCATION 2020**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville l'information appropriée concernant le type et le volume de ressource transporté ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions
Rang 6&7	6.5 Km	Résineux et peuplier	671 voyages
Rang 8&9	5.2 km	Résineux et peuplier	516 voyages
Traverse Manneville	3.2 km	Résineux et peuplier	671 voyages
Traverse Gourd	3.2 km	Résineux et peuplier	250 voyages
Rang 4&5 Est	7.7 km	Résineux et peuplier	193 voyages

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande au Ministère des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnée et ce sur une longueur de 25.80 Km.

**QUE** les lettres venant de la Scierie Landrienne, Centre de formation professionnel, Forêt Élités Exploits, Sylviculture La Vérendrye, MRC d'Abitibi et le SPBAT pour un total approximatif de 1630 voyages soient envoyées avec la demande.

026-02-2021

**ACTION RÉUSSITE**

**CONSIDÉRANT QUE**

- Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'École a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

- Les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par : François Binet  
Secondé par : Michel Rivard  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

027-02-2021

**SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par : Maurice Massé  
Secondé par : Régis Audet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la dépenses de 13 967.96\$ avant taxe pour la réparation de la niveleuse, affecte le surplus accumulé non-affecté.

028-02-2021

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des transports a versé une compensation de 257 983\$;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par : Johanne Rheault  
Secondé par : François Binet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**

**VARIA**

029-02-2021

**PLAN ET DEVIS - PONCEAU RANG 8&9**

Il est proposé par : Régis Audet  
Secondé par : Maurice Massé  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin à procéder à l'envoi des demandes de soumissions pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de 4 ponceaux dans le rang 8&9.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

030-02-2021

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Johanne Rheault et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h16.  
Adopté à l'unanimité;

---

Pascal Rheault, maire

---

Sandra Boutin, directrice générale

*Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*